

COMPTES RENDUS DE LA REUNION DU 01 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le premier décembre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de M TELLIER Alain, Maire, en suite de convocations en date du 27 novembre dont un exemplaire a fait l'objet d'un affichage à la mairie.

Présents : M Alain TELLIER; M Gilles CALLEWAERT ; M Laurent VASSELLE;
M Stéphane JUDE; Mme Martine MUDES; M Nicolas BRUGE; M Pierre REANT;
M Christian GUILBERT; M Fabrice COINON; Mme Patricia BOYAVAL;
M Etienne DEBARRE; Mme Evelyne THUILLIER ; Mme Gaëlle GOUGET ;
Mme Dorothee BRUGE.

Absents excusés: Mme Sylvie BOIN

Procurations: Aucune

I- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Gaëlle GOUGET

II- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 03 NOVEMBRE 2020

Adopté à l'unanimité

III- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES

La FDE réalise des achats groupés d'électricité depuis plusieurs années pour les collectivités. La FDE va relancer un nouvel appel d'offres relatif au groupement de commandes d'achat électricité pour les sites d'une puissance supérieur à 36 kVA afin de bénéficier du meilleur prix de marché. Ce nouveau marché commencera au 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 38 mois. Il est donc proposé de rejoindre le groupement.

Le conseil municipal de Quiestède

Vu que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels.

Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1^{er} juillet 2007

Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché.

Vu que leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques-et notamment les collectivités territoriales-doivent recourir aux procédures prévues par le code des marchés publics afin de sélectionner leur prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.331-4 du code de l'énergie. Depuis le 1^{er} Avril 2016, la réglementation relative aux marchés publics est constituée de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu la délibération de la FDE du conseil d'administration en date du 24 septembre 2016,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Quiestède d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres

Considérant qu'à l'égard de son expérience, la FDE62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 24 septembre 2016 et décide d'adhérer au groupement.

Article 2 : La participation financière de la Commune de Quiestède est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 3 : Autorise M Alain TELLIER, Maire de Quiestède, à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

IV- BAIL DE LOCATION INFIRMIERE SALLE POLYVALENTE

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un local de la salle polyvalente est occupé par une infirmière libérale. Actuellement, le loyer est versé mensuellement après émission d'un titre de recette. La locataire souhaiterait régler son loyer au semestre. Après délibération, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent la locataire à régler son loyer au semestre. Un avenant à la convention de bail sera établi.

V- COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE PAR M ETIENNE DEBARRE

En raison du contexte sanitaire, le conseil d'école a eu lieu en visio avec la participation côté municipalité de Mme Patricia Boyaval et M Etienne Debarre.

Monsieur le maire les remercie pour avoir représenté la municipalité.

- Présentation des nouveaux membres élus au conseil d'école.
- Effectifs de cette année : 59 élèves. Quelques rentrées en janvier pour atteindre 62 élèves.
- Prévisions stables pour 2021-2022: 61 élèves
- Piscine : les séances se dérouleront du 19 avril au 04 juin.
- Bilan financier de la coopérative scolaire.
- Salle informatique : quelques ordinateurs ne se connectent pas à Internet. M Debarre propose d'aller voir sur place.
- Plan école : M Gilles Callewaert se charge de le réaliser et de le remettre à la gendarmerie.

VI- COMPTE RENDU ET PRESENTATION DU BULLETIN MUNICIPAL PAR M LAURENT VASSELLE

Le bulletin municipal est en cours de réalisation. Les membres de la commission se sont réunis. Chaque personne apporte sa compétence dans la mise en page et la réalisation de 2 feuillets.

Site internet : plusieurs présentations sont projetées afin de choisir la page d'accueil de notre nouveau site internet.

VII—COMPTE RENDU PPMS ECOLE PAR Mme MARTINE MUDES

Exercice attentat réalisé le 1er décembre 2020 en présence de 2 gendarmes d'Aire sur la Lys, Monsieur Machen, DDEN, Madame Pruvost Barbet représentante des parents d'élèves et Mme Mudès pour la municipalité.

Les élèves avaient été très bien préparés par les enseignantes pour cet exercice.

2 exercices ont été réalisés et se sont très bien déroulés. Les enfants avaient des questions très pertinentes lors des échanges.

Conclusion sur l'ensemble : intégrer le personnel de la cantine à ces exercices, revoir le plan de l'école pour étudier les points de verrouillage. Ce plan devra être transmis à la gendarmerie.

Monsieur le maire la remercie pour avoir représenté la municipalité.

VIII- DESIGNATION REFERENT COVID

M le Maire évoque le courrier reçu de la préfecture en relation avec la mobilisation autour des personnes vulnérables et notamment les personnes âgées isolées. Elles sont le plus à risque de

contracter une forme grave de COVID-19. Dans ce contexte de 2^{ème} vague, il est primordial de leur apporter une attention particulière notamment lorsqu'elles sont isolées à domicile. Les élus ont un rôle essentiel pour repérer ces publics les plus fragiles et coordonner l'action auprès d'eux.

Il est donc demandé de mettre en place un référent COVID au sein du conseil municipal. Après délibération et à l'unanimité, il est décidé de désigner Madame Martine MUDES référent COVID.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES :

1- TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION

M le Maire expose le devis de la Société Staff Courtenay de Pont à Marcq pour la dépose des voûtes croisées sur le transept Nord de l'église suite à la découverte du mûrle en charpente. Il s'est propagé par les murs dans les arcs voutés d'une partie de l'église. Les travaux consistent à réaliser un traitement des murs par perçage profond. Il est impératif de démonter les voûtes et de les reconstituer. Il est recommandé de remplacer les ossatures bois. Le devis avec les travaux de plâtreries et de peinture s'élève à 68 345 euros HT.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation des travaux.

2- DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA RUE DE COCHENDAL

M le Maire informe les membres du conseil municipal que le taux DETR dans la délibération 2020-38 prise le 03 novembre 2020 est erroné. Il est donc nécessaire de reprendre une nouvelle délibération avec le taux de 20%

M le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération pour déposer un dossier de demande de subventions DETR auprès de l'état pour financer les travaux d'aménagement de la rue de Cochendal.

Il est nécessaire d'améliorer le croisement des véhicules, le stationnement et la sécurité des piétons. Le montant des travaux s'élèverait à 229 997.20 € HT.

Dépenses	Montant H.T.	Ressources		Taux
Coût de l'opération	229 997.20€	Amende de police	15 000€	6.52%
		FARDA	15 000€	6.52%
		DETR	45 999€	20%
		Capso	55 000€	23.91%
		Commune	98 998.20€	43.05%
Total base éligible	229 997.20€	Total des ressources	229 997.20€	100 %

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'état dans le cadre de la « DETR » pour un montant de 45 999 €

Cette délibération abroge la délibération 2020-38 du 03 novembre 2020

3- DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

L'état des restes à recouvrer laisse apparaître un montant de 2 024.62€

M le Maire ne souhaite pas passer cette somme en non valeurs. Il faut donc émettre des provisions pour dépréciations des comptes de tiers à hauteur de 15%. Les crédits n'ayant pas été prévu au budget il est nécessaire de prendre une décision modificative comme suit

Dépenses Fonctionnement		Recette de Fonctionnement	
6817	+304 €	7817	+304€

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal autorisent M le Maire à effectuer cette décision modificative.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le maire adresse ses remerciements à M Christian Guilbert pour son aide auprès de l'employé espaces verts pour le repiquage des charmilles pendant 2 jours.
- Préparation et distribution du colis des aînés le samedi 19 décembre 2020. Rendez-vous pour les personnes disponibles à la salle polyvalente à 13h30.
- Emprunt commune : M Jude va étudier les contrats.
- Terrain N° 26 clos de la Morande : notre avocat a pris le dossier en main.
- Rapport défense incendie : reconnaissance Opérationnelle Annuelle (ROA) : quelques anomalies simple de niveau 1 à corriger.
- Remise des cartes cadeaux au personnel le 15 décembre à 18h salle polyvalente
- Réunion sur site des membres du Conseil municipal samedi 5 décembre 2020 à 11h afin d'évaluer les travaux de voirie à prévoir pour la rue de Cochendal.
- Dossiers FARDA complets pour l'aménagement du stationnement au parking du souvenir et à la salle des sports.
- Numérotation en métrique : les nouvelles habitations sont dotées de cette nouvelle numérotation. Il serait judicieux de mettre toute la commune sur ce principe de numérotation. Cette demande émane de la poste.
- Adhésion pour l'année 2021 au service de contrôle des autorisations d'urbanisme par la CAPSO : le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce service.
- Tracteur tondeuse : M Le Maire et M Réant vont essayer de le réparer. La reprise proposée pour l'achat d'un nouveau tracteur est de 1000 euros.
- Capso : fond de concours majoration de 10% pour les travaux effectués avant septembre 2021 (50 000€ sur 3 ans)
- Prochaine réunion mardi 12 janvier 2021

FIN DE SEANCE : 21h30

A. TELLIER

G. CALLEWAERT

L.VASSELLE

S. JUDE

M. MUDES

G.GOUGET

N. BRUGE

S. BOIN

////////

C. GUILBERT

F. COINON

P. BOYAVAL

E. DEBARRE

E. THUILLIER

P. REANT

D. BRUGE